



GUIDE PRATIQUE EN CAS DE SINISTRE

FACE AU SINISTRE, LES BONS RÉFLEXES !



**TARN ET GARONNE
HABITAT**

L'HABITAT QUI NOUS RAPPROCHE



Assurer son logement, une obligation légale.

➤ **En tant que locataire, vous avez l'obligation légale de souscrire une assurance multirisques habitation pour le logement que vous occupez.**

Cette assurance couvre notamment :

- Les dégâts des eaux
- Les incendies
- Les explosions
- La **responsabilité civile locative**, c'est-à-dire les dommages causés au logement que vous occupez ou aux logements voisins.

Sans assurance, vous vous exposez à la **résiliation de votre bail** et à la **prise en charge personnelle de tous les frais liés à un sinistre**, même en cas de simple négligence.

QUELS SONT LES RISQUES DE SINISTRE ?

QUE FAIRE IMMÉDIATEMENT ?

Incendie

- **Origines possibles** : défaillance électrique, bougie laissée allumée, appareil de cuisson sans surveillance, système de chauffage défectueux, cigarette mal éteinte.
- **Conséquences** : dommages matériels importants, risque d'intoxication par les fumées, danger pour la vie des occupants et des voisins.

Alerter et évacuer

Alertez les secours :

Appelez immédiatement les pompiers (18 ou 112).

Faites évacuer les lieux sans attendre.

Ne prenez aucun risque pour sauver des biens matériels.

Dégât des eaux

- **Origines possibles** : fuite de canalisation, robinet laissé ouvert, machine à laver défectueuse, infiltration par la toiture ou les murs.
- **Conséquences** : détérioration des murs, sols, plafonds, meubles, électricité compromise.

Sécuriser les lieux

Coupez immédiatement l'eau à la source (robinet d'arrêt principal).

Si nécessaire, coupez également l'électricité dans les zones touchées.

Protégez vos biens pour limiter les dégâts (meubles, appareils électriques, objets).

Événements climatiques exceptionnels

- **Exemples** : orages violents, tempêtes, grêle, inondations.
- **Conséquences** : toitures endommagées, infiltrations d'eau, bris de vitrages, pannes électriques.

Assurer votre sécurité et celle de vos proches

Mettez-vous à l'abri dès les premiers signes d'intempéries dangereuses.

En cas d'inondation ou de tempête :

Coupez l'électricité si l'eau pénètre dans le logement.

Dommages électriques

- **Origines possibles** : surtension, foudre, appareils défectueux.
- **Conséquences** : panne d'appareils électroménagers, incendie potentiel.

Sécuriser immédiatement les lieux

En cas de danger immédiat :

Coupez l'électricité au disjoncteur principal (généralement situé près de l'entrée).

Ne touchez à aucun équipement électrique endommagé ou humide.

Fuite de gaz

- **Origines possibles** : odeur caractéristique, sifflement inhabituel, appareil qui fonctionne mal, sensation de maux de tête, nausées ou vertiges.

Ne faites aucune étincelle

N'allumez pas la lumière.

N'utilisez pas votre téléphone portable dans le logement.

Ne touchez à aucun appareil électrique.

Conseils de votre bailleur

FAIRE UN CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX: COMMENT PROCÉDER ?



Entre 2 locataires voisins

Remplir le constat entre les 2 parties et Informer Tarn et Garonne Habitat

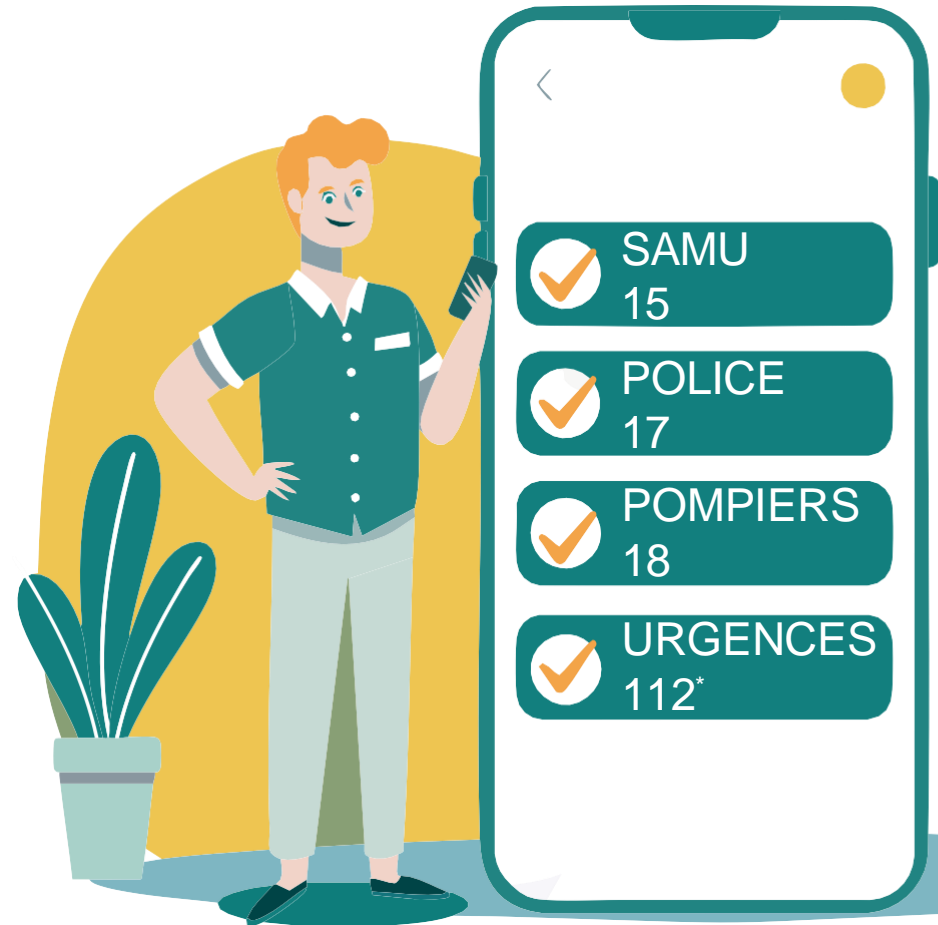
Entre le locataire et Tarn et Garonne Habitat

Remplir le constat entre les 2 parties

APPLIQUER LES REGLES DE SECURITE

- Eviter de brancher plusieurs appareils sur la même prise
- Vérifier régulièrement vos appareils électriques et gaz
- Laisser les briquets et allumettes hors de portée des enfants
- Ne laisser pas vos jeunes enfants se servir seuls du gaz et de la friteuse
- En période hivernale, protégez les compteurs d'eau du gel
- En cas d'absence prolongée, fermer l'arrivée de gaz et débrancher les appareils électriques
- Vérifier le bon fonctionnement du détecteur de fumée régulièrement

INFORMATIONS PRATIQUES



*Numéro européen **destiné aux urgences médicales, aux infractions et aux situations de périls**

401, Bd Irène Bonnafous
82000 Montauban
tgh82.org



TARN ET GARONNE
HABITAT

L'HABITAT QUI NOUS RAPPROCHE

